Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D90_2024-DE

Amélie les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°90/2024

Convocation en date du : 27/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.
M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – INTERVENTION SUR RÉSEAU ÉLECTRIQUE (CÂBLES AÉRIENS ET ACCESSOIRES EN FAÇADE)

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS envisage de réaliser des travaux pour faire passer un câble en aérien et implanter un ou des supports en bois et/ou béton sur des parcelles cadastrées section A n°1378 – section A n°708, propriétés communales, correspondant au secteur El Mallol

A cet effet, ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitude A06 établissant les droits et obligations de chacune des parties.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D90_2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés
APPROUVE les termes de ladite convention A06 ;
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude au profit d'ENEDIS ;
DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
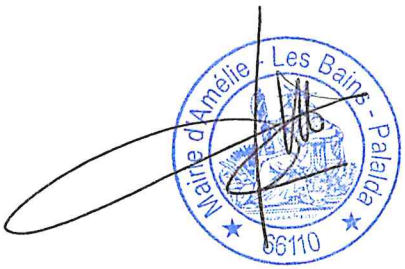
Le Maire,
Marie COSTA